

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE ROULLET SAINT ESTEPHE**

N° 2024 - A - 59

*VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18,
VU la délibération du conseil municipal du 12 mai 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de Roulet-Saint-Estèphe, mis à jour le 11 février 2021, modifié le 13 octobre 2016, le
11 décembre 2018, le 23 mai 2019, le 5 décembre 2019, le 9 décembre 2021 et le
16 mars 2023, ayant fait l'objet d'une révision allégée le 24 janvier 2023 et de mises en
compatibilité avec une déclaration de projet le 23 mai 2019 et le 25 mai 2023 ;
VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2024 approuvant les périmètres des protections du captage
de Coulonge sur Charente et instaurant la servitude AS1 relative à la protection des eaux
destinées à la consommation humaine ;
VU notamment les plans et documents annexés ;
VU l'arrêté n°101 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à
Monsieur Vincent YOU, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions ;*

ARRETE :

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de Roulet-Saint-Estèphe est mis à jour à la date du présent arrêté. À cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées :

- La servitude AS1 relative à la protection des eaux destinées à la consommation humaine.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- En mairie ;
- Dans les locaux de la communauté d'agglomération ;
- Dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente ;
- Dans les locaux de la Préfecture.

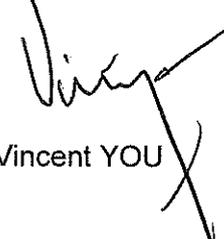
Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Charente ;
- Monsieur le Maire de la commune de Roulet-Saint-Estèphe concernée par cette mise à jour.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le : **10 SEP. 2024**
Publié ou notifié
le : **10 SEP. 2024**

Angoulême, le **10 SEP. 2024**
P/Le Président,
Le Vice-Président,


Vincent YOU